



COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

PV N°03 NOVEMBRE 2023

Eclairages saison 2023-2024.

Les clubs qui désireraient programmer des rencontres en nocturne pour la saison 2023-2024, doivent vérifier l'homologation de leur éclairage et son niveau de classement.

En cas de doute, prendre contact avec la CDTIS (mail :terrains@hautesavoie-paysdegex.fff.fr)

Glossaire :

C.F.T.I.S. = Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. = Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. = Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Contrôles :

Mairie de THOIRY Stade J.Corcelle 1 NNI 14190101 : Eclairage Initial E6 LEDS le 01/11/2023

Mairie de VALLIERES Stade Des Marais 3 NNI 742890103 : IS Contre visite classement le 07/11/2023

Mairie de St FELIX Stade Municipal 2 NNI 742330101 : Eclairage Renouvellement Classement E7 IM le 07/11/2023

CC du PAYS d'ALBY Stade René Long NNI 740020201 : Eclairage Renouvellement Classement E5 IM le 07/11/2023

CC PAYS de CRUSEILLES Complexe Sportif Des Ebeaux 2 NNI 740960102 : Eclairage Renouvellement Classement E6 IM le 07/11/2023

CC 4 RIVIERES Stade de la Ferme Saillet 2 Fillinges NNI 741280102 : IS Renouvellement Classement T6 le 08/11/2023

Mairie D'ANNECY Complexe Sportif Albigny 1 Annecy le Vieux NNI 740110101 : IS Contre Visite Classement T3

Mairie de THONON LES BAINS Stade de St Disdille 3 NNI 742810201 : IS Renouvellement T3 le 20/11/2023

Mairie de SEYSSSEL Stade du Fier NNI 742690101 : IS Renouvellement T5 le 22/11/2023

Mairie de CHALLONGES stade de la Culaz NNI 740550101 : IS Renouvellement T7 le 22/11/2023

Mairie de La FILIERE Stade du Plat Evires NNI 741200101 : Eclairage Renouvellement Classement E7 IM le 23/11/2023.

Mairie de TANGINGES Stade Des Thezières 1 NNI 742760101 : Eclairage Renouvellement E6 IM le 23/11/2023

Mairie de BEAUMONT Stade Frédéric Meyer 1 NNI 740310101 : IS Renouvellement T4 le 29/11/2023

Mairie de BEAUMONT Stade Frédéric Meyer 2 NNI 740310102 : IS Renouvellement T4 le 29/11/2023

Mairie de BEAUMONT Stade Frédéric Meyer 2 NNI 740310102 : Eclairage Renouvellement E6 LED le 29/11/2023

Mairie de COLLONGES Sous SALEVE Stade Paul Taponnier 1 NNI 740820101 : Eclairage Renouvellement E7 IM le 29/11/2023

CLASSEMENTS

PV CFTIS N°04

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

THONON LES BAINS – STADE ST DISDILLE 3 – NNI 742810201



Cette installation était classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 01/08/2023.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 SYN ainsi que du document transmis :

- Rapport de visite du 20/11/2023 effectué par M. Alain ROSSET, membre C.R.T.I.S.

Elle constate l'absence des tests in situ décennaux (date mise à disposition : 01/08/2013 + 10 ans).

Au regard de l'élément transmis et dans l'attente des tests in situ, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau T3 SYN jusqu'au 01/02/2024**.

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n° 03 du 16 novembre 2023.

PV CRTIS N°03

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

LA ROCHE SUR FORON – Stade Jean Moenne – NNI N° 742240101.

Cette installation clôturée, était classée jusqu'au 08/10/2032, au niveau T5 PN, dans l'attente de la réalisation de vestiaires neufs, pour un changement de niveau de classement, conformément à l'API du 21/02/2022. La commission prend connaissance de la demande de classement de la mairie, au niveau T4 PN, le 13/10/2023, du rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS du district de Haute-Savoie Pays de Gex du 31/10/2023, du plan des vestiaires, du plan de masse.

La commission acte que l'ensemble vestiaires est conforme à l'API.

La commission valide l'avis de la CDTIS sur l'enclavement de l'installation.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose de classer l'installation au niveau **T4 PN, à l'échéance du 16/11/2033**.

REYVROZ – Stade Municipal – NNI N° 742220101.

Cette installation non clôturée, est classée au niveau T7 PN à l'échéance du 07/09/2025.

La commission prend connaissance de la demande de classement, de la communauté de communes du 12/10/2023, du rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS du district de Haute-Savoie Pays de Gex le 06/09/2023, et de l'AOP du 29/05/2015. La commission acte l'ensemble des travaux réalisés pour cette installation (élargissement de l'aire de jeu, mise en place de mains courantes obstruées).

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose de classer l'installation au niveau **T6 PN, à l'échéance du 16/11/2033**

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

VILLAZ – Stade Varday – NNI N° 743030101.

Cette installation entièrement clôturée, est classée T4 SYN à l'échéance du 05/09/2024.

La commission a validé le projet de changement de revêtement via une API le 18/02/2023. L'installation a été mise à disposition le 15/09/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie du 04/09/2023, du rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS du district de Haute-Savoie Pays de Gex le 16/10/2023, du plan des vestiaires.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose de classer l'installation au niveau **T4 SYN provisoirement, à l'échéance du 05/03/2024**.



Le classement définitif sera prononcé à réception des tests In Situ obligatoires dans les 6 mois suivant la date de mise à disposition.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

SEYSSEL - Stade Montauban – NNI N° 742690201.
ANNECY – Stade du Coteau – NNI N° 740100201.
VALLIERES – Stade des Marais 3 - NNI 742890103.
NEYDENS – Stade Marc Verdel 2 – NNI N° 742010102.
SALLANCHES – Stade Municipal - NNI N° 742460101.
SEYNOD – Stade Vieugy 3 - NNI N° 742680203.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.5 Éclairage initial

CLUSES – Parc des Sports Des Esserts 2 – NNI N° 740810302.

La commission acte la demande d'avis préalable éclairage de la mairie et prend en compte les éléments suivants.

- ✓ Une étude photométrique en date du 03/10/2023.
 - Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts asymétrique.
 - Hauteur minimum de feu : 18 m.
 - Angle Max des projecteurs / points de visés (au niveau du projecteur) : < 70°.
 - Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs LED.
 - Puissance totale installée : 12 kW.
 - Distance ligne de but : 17 m.
 - Distance ligne de touches : 5 m.
 - Facteur de réflexion : 0.20.
 - Facteur de maintenance projet : 1.0.
 - GR Max : 44. ➤ Eclairage horizontal Moyen calculé : 174 Lux.
 - U1h calculé (Eh Min/Eh Max) : 0.55.
 - U2h calculé (Eh Min/Eh Moy) : 0.78.

La commission constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

VALLEIRY – Stade Municipal 2 – NNI N° 742880102.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial du 17/08/2023 et des résultats obtenus lors de la visite de Monsieur Pierre BERNARD le 11/10/2023.

Etude photométrique en date du 26/01/2022 :

- Dimension de l'aire de jeu : 96 m x 58 m.
- Implantation : Latérale 3 x 3 mâts asymétriques.



- Hauteur minimum de feu : 12 m.
- Distance de la ligne de touche : 2,6 m.
- Angle Max des projecteurs / points de visés (au niveau du projecteur) : < 70°.
- Nombre total de projecteurs : 6 projecteurs LED.
- Puissance par projecteur : 1340 W.
- IRC : 50.
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 101 Lux.
- U1h calculé (Eh Min/Eh Max) : 0.47.
- U2h calculé (Eh Min/Eh Moy) : 0.73.

Valeurs mesurées après travaux :

- Eclairage horizontal moyen : 101 lux.
- U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.56.
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.80.

La commission constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021 et propose de classer l'éclairage au **niveau E7 LED, à l'échéance du 16/11/2027**

CHENE EN SEMINE – Stade de la Semine 1 – NNI N° 740680101.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 04/11/2022.
- Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Pierre BERNARD, le 13/10/2023.
 - Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 149 lux.
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0,3.
 - U2h (EhMin/ EhMoy) : 0,54.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS propose de classer l'éclairage de cette installation en **niveau E7 jusqu'à l'échéance du 16/11/2025.**

CHENE EN SEMINE – Stade de la Semine 2 – NNI N° 740680102.

Cet éclairage était classé E7 jusqu'au 06/01/2018.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 04/11/2022.
- Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Pierre BERNARD, le 13/10/2023.
 - Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 113 lux.
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0,27.
 - U2h (EhMin/ EhMoy) : 0,46.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS propose de classer l'éclairage de cette installation en **niveau E7 jusqu'à l'échéance du 16/11/2025.**

THOIRY – Stade Jean Corcelle – NNI N° 14190101.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial du 09/05/2023 et des résultats obtenus lors de la visite de Monsieur Pierre BERNARD le 01/11/2023.

Etude photométrique en date du 15/09/2021 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 65 m.
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts symétriques.
- Hauteur minimum de feu : 25 m.



- Distance de la ligne de touche : 10,5 m.
- Distance de la ligne de but : 14 m.
- Angle Max des projecteurs / points de visés (au niveau du projecteur) : < 70°.
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs LED.
- Puissance totale installée : 18 kW.
- IRC : 50 K. • Facteur de réflexion : 0.20.
- GR Max : 40
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 188 Lux.
- U1h calculé (Eh Min/Eh Max) : 0.67.
- U2h calculé (Eh Min/Eh Moy) : 0.82.

Valeurs mesurées après travaux :

- Eclairage horizontal moyen : 180 lux.
- U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.61.
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.76.

La commission constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021 et propose de classer l'éclairage au **niveau E6 LED, à l'échéance du 16/11/2027.**

9.1 Confirmations de classement

PASSY - Stade Municipal 2 - NNI N° 742080102.

Cet éclairage était classé E6 jusqu'au 04/03/2023.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 08/09/2023.

- Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Alain ROSSET, le 10/10/2023.

➤ Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 178 lux.

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,43.

➤ U2h (EhMin/ EhMoy) : 0,62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS propose de classer l'éclairage de cette installation en **niveau E6 jusqu'à l'échéance du 16/11/2025**

BONS EN CHABLAIS – Complexe Sportif 1 – NNI N° 740430101.

Cet éclairage était classé E6 jusqu'au 16/11/2023.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 17/08/2023.

- Des résultats obtenus, lors de la visite de Madame Brigitte BARD, le 18/10/2023.

➤ Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 205 lux.

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,41.

➤ U2h (EhMin/ EhMoy) : 0,69.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS

propose de classer l'éclairage de cette installation en **niveau E6 jusqu'à l'échéance du 16/11/2025.**

SALLANCHES – Stade Léon Curral 1 - Honneur – NNI N° 742560101.

Cet éclairage était classé E6 jusqu'au 17/11/2023.

La Commission prend connaissance des documents transmis :



- La demande de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 22/08/2023.

- Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Alain ROSSET, le 18/10/2023.

- Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 201 lux.
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,46.
- U2h (EhMin/ EhMoy) : 0,66.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS propose de classer l'éclairage de cette installation en **niveau E6 jusqu'à l'échéance du 16/11/2025.**

NEYDENS – Stade Marc Verdel 2 – NNI N° 742010102.

Cet éclairage était classé E7 jusqu'au 18/11/2021.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 06/12/2022.

- Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Alain ROSSET, le 19/10/2023.

- Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 121 lux.
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,27.
- U2h (EhMin/ EhMoy) : 0,51.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS propose de classer l'éclairage de cette installation en **niveau E7 jusqu'à l'échéance du 16/11/2025.**

MARIGNIER – Stade Arthur Haillant – NNI N° 741640201.

Cet éclairage était classé E5 jusqu'au 15/09/2018.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 24/08/2023.

- Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Alain ROSSET, le 31/10/2023.

- Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 136 lux.
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,44.
- U2h (EhMin/ EhMoy) : 0,62.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS propose de classer l'éclairage de cette installation en **niveau E6 jusqu'à l'échéance du 16/11/2025.**

ALBY SUR CHERAN – Stade Rene Long - NNI N° 740020201.

Cet éclairage était classé au niveau E5, jusqu'au 30/01/2017.

La commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande de classement d'un éclairage, signée par le propriétaire de l'installation en date du 21/08/2023.

- Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Alain ROSSET, le 07/11/2023.

- Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 139 lux.
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.40.
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.69.

Elle constate qu'il manque 4 projecteurs éclairés mais que l'éclairage reste conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed 2021. La commission classe l'éclairage de cette installation en **niveau E6, jusqu'à l'échéance du 16/11/2025.**



Demandes Préalables Transmises

Mairie de Cluses Parc Des Sports Des Esserts 2 NNI 740810302 : Eclairage E6 LEDS le 06/11/2023

Mairie de La Roche sur Foron Stade J.Moenne NNI 742240101 : Eclairage E5 LEDS le 13/11/2023

Commune de la Filière Stade du Plat Evires NNI 741200101 : Eclairage E6 LEDS le 22/11/2023

Réunions Mairies /Clubs

Mairie de SEYSSEL : Projet IS le 02/11/2023

Mairie de DOUVAINE : Projet IS le 14/11/2023

CS AYZE : Projet IS le 27/11/2023